

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2018

A 20 H 30

### COMPTE RENDU

**Etaient présents** : Mrs, Mmes Françoise CLEMENT, Sébastien RATHIER, Jacques DUGENETET, Sigismond ROZANSKI, Laure GARRIVIER, Germaine BONNEFOND, Pierre VALLENSANT, Françoise DOITRAND.

**Etaient absents excusés** : Mme Annie SIMONIN qui a donné pouvoir à Mme Françoise CLEMENT – M. Joël FOLGUERAL, qui a donné pouvoir à M. Sébastien RATHIER.

#### **I – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVAI – EXTENSION DES COMPETENCES :**

La CCVAI exerce 7 compétences.

Pour accéder au régime de la DGF bonifiée, la CCVAI doit exercer 8 des 12 groupes de compétences listées dans l'article L 5214-23-1 du CGCT .

Dans ce cadre, en Conseil Communautaire, le Président de la CCVAI a proposé d'une part de modifier les statuts et d'autre part, que la CCVAI exerce la compétence « Eau », compétence optionnelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il a précisé que le Syndicat des Eaux de la Bombarde assure l'exercice de la compétence « Eau » notamment pour les 14 communes de la CCVAI et qu'il y aura application du mécanisme de représentation-substitution, conformément à l'article 4 de la loi n°2018-702 du 3 août 2018.

Les membres du Conseil Municipal de Grézolles approuvent à l'unanimité ce transfert de la compétence « Eau » à la CCVAI, en tant que compétence optionnelle.

#### **II – FINANCES :**

. **Prestation Régie de la secrétaire de mairie** : Actuellement de 100 €, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité une indemnité annuelle de 120 €.

. **Emprunt Court Terme** : L'emprunt Court Terme de 150 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, a été remboursé, comme prévu, à l'échéance du 20 septembre 2018.

. **Dispositif Caisse des Dépôts « Allongement de la dette »** :

La Caisse des Dépôts et Consignations met en œuvre sa mesure d'allongement de la dette pour accompagner le secteur du logement social suite aux réformes décidées par les pouvoirs publics.

L'objectif est de fournir rapidement des marges de manœuvre financières aux organismes éligibles.

Une partie de la dette de Cité Nouvelle va donc faire l'objet d'avenants de réaménagement avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Pour Grézolles, la garantie contractée sur le chantier « lotissement » (Toit Familial à l'époque, se porte sur un montant réaménagé de 14 990,03 €. Cette garantie se substitue à celle préalablement accordée et n'impacte pas les ratios financiers de la commune.

Les membres du Conseil Municipal délibèrent favorablement pour apporter la garantie de la Commune de Grézolles pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagée (8 voix pour, 2 abstentions).

. Voirie 2019 :

Le dossier sera retravaillé, en parallèle avec un dossier dit « Amendes de Police » et déposé au plus tôt.

Il en sera de même pour le dossier « Enveloppe de solidarité ».

. Projets d'achat par rapport à la succession SAMIN :

Pour l'instant, un des héritiers s'opposent aux différentes propositions.

. Subventions versées aux associations :

Les montants seront identiques à ceux de l'an dernier :

Sou des Ecoles : 900,00€

FAC (classards) : 150,00€

Elan du Val d'Aix : 700,00€

Club de l'Amitié : 350,00€

AGAP : en attente

Comité des fêtes : 600,00€

Amicale des sapeurs pompiers de Crémeaux : 100,00€

Amicale des sapeurs pompiers de St Martin la Sauveté : 100,00€

USEP : 50,00€

Foyer collège de Sant Germain Laval : 100,00€

DDEN : 50,00€

Les Aiguilles Grézolloises : 50,00€

Association aux Pays d'Aix et d'Urfé : 50,00€

SPA du Roannais : 64,02€ (à adapter cette année)

L'Arche de Noé : 32,01€ (à adapter cette année)

. Indemnités de la Trésorière :

Suite au départ de Monsieur DAUPHANT, c'est désormais Madame Ghislaine DIAS qui exerce la fonction de Trésorière. Des indemnités ayant été attribuées à Monsieur DAUPHANT de janvier à août 2018, les membres du conseil municipal délibèrent à l'unanimité pour attribuer des indemnités à Madame DIAS, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et jusqu'à la fin du mandat.

. Travaux :

Une des vitres de la mairie a été fracturée. Elle a été remplacée par l'entreprise TERRIER. Le montant des travaux (633,00€ TTC) sera entièrement pris en charge par l'assurance (GROUPAMA).

. Débroussaillage : il sera réalisé par l'entreprise MARCON.

. Noël des anciens : le 15 décembre. Un concert de Noël, ouvert à tous, sera également donné ce jour-là par un orchestre de Boën, à 17 h, en l'église de Grézolles.

. Cérémonie du 11 novembre :  
10h30 à Souternon, 11h30 à Grézolles

. SOVA :  
Des cartes remplaceront les clés.  
La porte d'entrée sera remplacée pendant les vacances de Toussaint.  
Le ménage est désormais réalisé 3 fois par semaine : lundi matin par la CCVAI, mercredi et vendredi par l'ISEF.

. Vélo :  
Une course organisée par le FSGT est prévue probablement le 8 mai 2019 sur l'ancien circuit de la fête patronale.

. Bulletin municipal :  
Une première répartition des tâches est effectuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.